



Barème d'utilisation du slip-way applicable au 1 juillet 2021(€ hors tva)

1- Hissages et remise à l'eau en forfait .

Classe A – unités fluviales de marchandises générales

A.1	00,00 à 39,99 m	€ 2 594
A.2	40,00 à 74,99 m	€ 3 217
A.3	75,00 à 99,99 m	€ 3 918
A.4	100,00 à 114,99 m	€ 4 616
A.5	115,00 à 125,99 m	€ 8 170
A.6	126,00 à 135,00 m	€ 9 484

Classe B – unités fluviales de marchandises dangereuses.

B.1	00,00 à 39,99 m	€ 3 021
B.2	40,00 à 74,99 m	€ 3 863
B.3	75,00 à 99,99 m	€ 4 701
B.4	100,00 à 114,99 m	€ 5 541
B.5	115,00 à 125,99 m	€ 9 807
B.6	126,00 à 135,00 m	€ 11 385

Classe C – pousseur et remorqueur.

C.1	00,00 à 20,00 m	€ 3 776
C.2	20,00 à 29,99 m	€ 4 756

Classe D – bacs et pontons.

D.1	00,00 à 39,99 m	€ 2 769
D.2	40,00 à 74,99 m	€ 3 539
D.3	75,00 à 99,99 m	€ 4 307
D.4	sup à 100,00 m	€ 5 076

Classe E – paquebots – bateaux logement et d'activité commerciale.

E.1	00,00 à 39,99 m	€ 5 289
E.2	40,00 à 74,99 m	€ 6 758
E.3	75,00 à 99,99 m	€ 8 227
E.4	100,00 à 114,99 m	€ 9 687
E.5	115,00 à 125,99 m	€ 17 212
E.6	126,00 à 135,00 m	€ 19 982

2 – Tarification pour séjours - applicable à la surface (L x l) de l'unité et par jour calendaire.

S.1	sur slipway de 0 à 10 jours inclus : le jour calendaire	€ 0,64 le m2
S.2	sur slipway de 11 à 30 jours inclus : le jour calendaire	€ 0,77 le m2
S.3	sur tins : le jour calendaire	€ 0,39 le m2
S.4	stationnement au delà de 30 jours, majoration de :	€ 0,39 le m2

3 – Frais annexes.

T.1	frais fixes par opération hissage ou attinage :	€ 55,92 x séjour.
T.2	fourniture forfaitaire des fluides (edf + eau)	€ 33,54 x jour calendaire
T.3	ICPE : stockage et recyclage des déchets :	€ 99,42 x jour calendaire
T.4	forfait expertise 48.h max avant longs travaux	65% du tarif de références
T.5	périmètre du bateau non nettoyé par le client:	travaux en régie selon état

L'attinage sera sujet à devis au cas par cas. L'armateur devra notifier SACHA des points de pose à respecter. Dans le cas de coques à formes complexes un avis d'expertise externe sera exigé par SACHA et ses assureurs.

Les tarifs sont applicables pour des unités d'une largeur maximale de 11,50 m. Du à la pénalisation d'utilisation du site une majoration d'encombrement de 40% sera appliquée pour les unités supérieures à cette limite.

SACHA se réserve le droit de requérir l'attinage d'une unité pour les besoins de la disponibilité du chantier et de l'intérêt général de manière à fluidifier les opérations programmées. Les frais correspondants restent à la charge de l'armateur de l'unité.

Les conditions générales de vente sont affichées sur le site et sont à disposition des clients sur simple demande.